



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec



Plan d'action de développement durable 2015-2020

Soutenir la création artistique et
littéraire, et son rayonnement,
dans une perspective de
développement durable.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Dès l'adoption de la *Loi sur le développement durable* en 2006 et le dépôt de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2009-2013, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a contribué de manière significative aux objectifs gouvernementaux. Le bilan de nos deux premiers plans d'action peut en témoigner : le CALQ a posé des actions entraînant des modifications aux pratiques de gestion interne, réalisé plusieurs activités de sensibilisation auprès de son personnel et, dans le cadre de ses programmes de soutien aux arts et aux lettres, s'est également fixé des objectifs fortement inspirés de ceux de la stratégie alors en vigueur. Le développement durable des arts et des lettres, la cohésion sociale, la protection de notre environnement font partie des valeurs de notre organisme et, ce faisant, suscitent une forte mobilisation interne.

Ce troisième plan d'action, tout comme la nouvelle Stratégie gouvernementale 2015-2020, arrive à une étape de maturité, où les actions engagées doivent être poursuivies et de nouvelles initiatives lancées pour répondre aux enjeux actuels du développement durable. Aussi, ce plan d'action est fortement ancré dans les actions du CALQ et représente une précieuse ressource pour alimenter les réflexions sur nos grandes orientations stratégiques.

Ce nouveau plan d'action, dans sa conception, profite également des constats issus des vastes consultations menées au cours de l'exercice 2014-2015 dans le cadre de chantiers de réflexion. En étant plus en phase avec les besoins actuels des milieux, non seulement le plan d'action propose un arrimage significatif avec la nouvelle stratégie gouvernementale, mais les actions qui y sont inscrites sont en symbiose avec les priorités identifiées par les artistes, les écrivains et les organismes artistiques québécois. Le CALQ a également entamé la mise en œuvre de son chantier sur la modernisation de la gestion dont les objectifs rejoignent ceux de développement durable.

C'est donc avec plaisir que je vous présente le Plan d'action de développement durable 2015-2020. Les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel entendent poursuivre leurs efforts pour réaliser les vingt-cinq actions préconisées et répondre adéquatement aux cibles identifiées à chaque orientation.



Anne-Marie Jean

TABLE DES MATIÈRES

Contexte

Bilan du Plan d'action de développement durable 2012-2015

Principes de développement durable

Agenda 21 de la culture

Plan d'action du Conseil des arts et des lettres du Québec :

Soutenir la création artistique et littéraire, et son rayonnement, dans une perspective de développement durable.

- | | |
|---------------------------------|---|
| Orientation gouvernementale 1 – | Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique. |
| Orientation gouvernementale 2 – | Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable. |
| Orientation gouvernementale 4 – | Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques. |
| Orientation gouvernementale 5 – | Améliorer par la prévention la santé de la population. |
| Orientation gouvernementale 6 – | Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités. |

Conclusion

Annexe 1

Objectifs non retenus dans le Plan d'action de développement durable du Conseil des arts et des lettres du Québec et motifs

CONTEXTE

Depuis l'adoption de la *Loi sur le développement durable*, l'administration publique s'est investie dans une démarche de changement cohérente et innovante et s'est fixée des objectifs dont les résultats sont d'ores et déjà concluants. La nouvelle Stratégie gouvernementale 2015-2020, par ses grandes orientations, invite les ministères et organismes gouvernementaux (MO) à passer de l'étape d'intégration d'une culture du développement durable à celle d'une mise en application structurée d'actions dont la portée se manifesterait plus concrètement dans diverses sphères d'activités, dont celle des arts et des lettres. Le développement accru de connaissances en développement durable, la poursuite et l'adoption de pratiques écoresponsables et la prise en compte des principes de la loi en sont quelques fondements auxquels le CALQ entend répondre. Seize principes, huit orientations stratégiques, vingt-sept objectifs ont été développés à la lumière des consultations effectuées avec les MO. Ceux-ci ont été invités à retenir les cinq actions jugées incontournables et transversales par le gouvernement, dont quatre sont applicables au CALQ, et à développer leur plan d'action autour d'autres objectifs de la Stratégie qui les interpellent directement.

LES HUIT ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Orientation 1 – Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.

Orientation 2 – Développer une économie prospère : verte et responsable.

Orientation 3 – Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la diversité.

Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.

Orientation 5 – Améliorer par la prévention la santé de la population.

Orientation 6 – Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.

Orientation 7 – Soutenir la mobilité durable.

Orientation 8 – Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de son propre Plan d'action de développement durable (PADD), le CALQ a choisi de retenir cinq orientations prescrites par la Stratégie gouvernementale. Il s'agit des orientations 1, 2, 4, 5, et 6. À cet égard, 25 actions sont inscrites dans son plan 2015-2020. Plusieurs d'entre elles rejoignent les objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Par son mandat, le CALQ soutient la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion des œuvres dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et numériques ainsi que de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des organismes et de leurs œuvres sur le territoire québécois, dans le reste du Canada ainsi que sur la scène internationale.

BILAN DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012-2015

La mise en œuvre du précédent plan d'action a permis au CALQ d'effectuer de belles avancées dans plusieurs secteurs. D'abord en ce qui concerne ses activités de gestion, il a réalisé l'ensemble des interventions de son Cadre de gestion environnementale 2010-2014. Parmi celles-ci : l'introduction de la récupération multimatières, des piles et du matériel informatique; l'élaboration d'outils de suivi de la numérisation de documents, d'achat de papier et d'autres interventions visant une meilleure gestion de l'eau potable, des émissions de gaz à effet de serre et l'adoption de pratiques écoresponsables. Le CALQ a

également posé plusieurs gestes pour sensibiliser son personnel au développement durable : chroniques, formations, diners d'échange et sondages.

Dans le cadre de ses programmes de soutien aux arts et aux lettres, pour la période 2012-2015, le CALQ a attribué un total de 68 bourses pour la réalisation de projets d'artistes issus de l'immigration récente et des minorités visibles, appuyant ainsi leur contribution à la culture québécoise. Au terme de cette période qui s'est terminé le 31 mars 2015, le CALQ a investi plus de 300 000 \$ pour le soutien à la création et à la production d'œuvres d'artistes autochtones. De plus, il a créé un concours, en partenariat avec le Musée de la civilisation de Québec, permettant la diffusion d'œuvres autochtones. À l'international, le CALQ a soutenu la présence artistique québécoise dans une soixantaine de pays et dans le cadre de plusieurs événements majeurs à l'étranger.

Par ailleurs, le CALQ a effectué une tournée d'information concernant le programme Mécénat Placements Culture pour encourager l'établissement de partenariats durables par le mécénat et le financement privé. Il a aussi consulté les milieux artistique et littéraire à plusieurs reprises : forums, rendez-vous numérique, table de concertation, chantiers de réflexion... le tout favorisant la participation et l'engagement des artistes, des écrivains et des organismes artistiques québécois.

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'identification des actions prévues dans le présent PADD tient compte des seize principes de développement durable énoncés dans la *Loi sur le développement durable*. Concrètement, l'ensemble des actions a fait l'objet d'une analyse pondérée par principe. Ces actions rejoignent éminemment neuf des seize principes. Par sa mission et ses sphères d'intervention, le CALQ aborde surtout les principes reliés aux dimensions sociale et économique. Toutefois, la dimension environnementale, axée sur la production et la consommation responsable, s'inscrit étroitement au sein de plusieurs des actions du PADD.

Principes de la loi qui s'appliquent au présent PADD :

- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Participation et engagement
- Accès au savoir
- Partenariat et coopération intergouvernementale
- Protection du patrimoine culturel
- Production et consommation responsable

AGENDA 21 DE LA CULTURE



Tel que le rappelle le nouvel Agenda 21 de la culture, « Le XXI^e siècle est le siècle de la diversité culturelle¹ ». Pour que chaque individu, de toutes les cultures, puisse contribuer au développement de notre société, la dimension culturelle doit être considérée comme un pilier du développement durable de manière aussi dynamique et transversale que les trois autres (sociale, environnementale et économique) lors d'élaboration de politiques et de programmes. Au Québec, l'Agenda 21C, lancé en 2011, est le premier à être produit par un État provincial. L'arrimage de ce document avec le développement durable s'est concrétisé par un Chantier gouvernemental, lequel mise sur un engagement de tous les MO d'intégrer dans leur PADD au moins une action en lien avec un ou des objectifs de l'Agenda 21C.

La mission, les principes et valeurs, les orientations, et, conséquemment, l'ensemble des activités du CALQ se dédie au développement, à la promotion et à la reconnaissance de la culture. En soutenant l'excellence artistique et littéraire, dans toutes les régions et à l'échelle internationale, il alimente cette dimension essentielle de notre développement, du point de vue de l'affirmation identitaire, de la cohésion sociale et du dynamisme des territoires.

Huit des actions du présent plan contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par le ministère de la Culture et des Communications dans son Agenda 21C. Toutefois, l'ensemble du PADD contribue à cet agenda, par sa volonté d'offrir une gestion plus efficiente et durable de notre soutien aux artistes, écrivains et organismes artistiques.

De manière plus spécifique, les actions du CALQ rejoignent les objectifs de l'Agenda 21C suivants :

Objectif 2 : Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Objectif 4 : Reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuite ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise. Favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures au sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

Objectif 5 : Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et les citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

¹ *Culture 21 : Actions*, p.7

Objectif 6 : Valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires.

Objectif 7 : Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale. Valoriser l'engagement des artistes et des citoyennes et citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie.

Objectif 8 : Favoriser, grâce aux arts et à la culture, le dialogue interculturel entre les Québécoises et les Québécois. Multiplier les occasions d'interactions entre les artistes de toutes les origines et la société québécoise afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. Combattre l'intolérance, la discrimination et le racisme.

Objectif 11 : Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales.

Objectif 14 : Développer et promouvoir la créativité en intégrant la culture dans les politiques d'innovation et en facilitant l'adaptation du secteur des arts et des lettres et des industries culturelles à Internet et à la nouvelle réalité numérique.

Objectif 16 : Reconnaître et valoriser l'expression artistique et les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire.

La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016



Certaines actions du PADD permettront de contribuer à l'atteinte d'objectifs de *la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*. Ces actions rejoignent plus précisément la première des quatre orientations : Agir pour mieux habiter les territoires.

Agir pour mieux habiter les territoires, au regard notamment de la disponibilité de services de proximité et d'Internet à haute vitesse, de la mise en valeur du patrimoine, des conditions de logement, de l'accueil de nouvelles populations, de la qualité des relations interculturelles et des relations avec les Autochtones, des transports durables, de l'adaptation et de la lutte contre les changements climatiques.

PLAN D'ACTION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC :

SOUTENIR LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, ET SON RAYONNEMENT, DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.



Orientation gouvernementale 1
Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique.

Objectif organisationnel 1 : Poursuivre la mise en œuvre du chantier sur la modernisation du CALQ en considérant les objectifs gouvernementaux en matière d'écoresponsabilité.

Action 1 : Poursuivre l'optimisation du parc informatique en respect des normes environnementales.

Indicateur	Suivi des normes EPEAT ² pour l'achat d'équipement.
Cible	100 % des acquisitions, selon les normes, par année.

Action 2 : Disposer des équipements informatiques obsolètes de façon écoresponsable.

Indicateur	Poursuite du Plan de la mise au rebut ou le recyclage sécurisé du matériel informatique du CALQ.
Cible	Inclure à l'inventaire du matériel informatique le mode de disposition des équipements, au 31 mars 2016.

Action 3 : Sensibiliser le personnel à l'utilisation responsable des technologies de l'information.

Indicateur	Nombre d'activités de sensibilisation.
Cible	Au moins cinq activités de sensibilisation par année.

² Electronic Product Environmental Assessment Tool

Action 4 : Favoriser la production de documents relatifs à la gestion des programmes en format électronique plutôt que papier grâce à la prestation électronique de services.

Indicateur	Nombre de documents produits en format électronique.
Cible	Au moins 10 documents, au 31 mars 2020.

Action 5 : Élaborer une politique d'acquisitions responsables.

Indicateur	État d'avancement de la politique.
Cible	Avoir adopté la politique, au 31 mars 2018.

Objectif organisationnel 2: Encourager l'utilisation de moyens de transport collectifs et actifs.

Action 6 : Poursuivre les activités de sensibilisation du personnel en matière de déplacement.

Indicateur	Nombre d'activités de sensibilisation.
Cible	Au moins une activité par année.

Action 7 : Poursuivre le programme « Abonne-bus » à Québec et « Opus + entreprise » à Montréal.

Indicateur	Proportion des employés utilisant le transport en commun.
Cible	Effectuer un bilan du transport actif et collectif au CALQ, au 31 mars 2018.

Action 8 : Développer un outil de mesure des émissions de GES produites dans le cadre des déplacements des membres de comités consultatifs et de jurys.

Indicateur	État d'avancement de l'outil.
Cible	Avoir effectué un projet pilote sur une période de six mois, au 31 mars 2017.

Objectif organisationnel 3: Encourager les pratiques et les communications écoresponsables

Action 9 : Renforcer l'utilisation des guides et des outils sur l'écoresponsabilité.

Indicateur	Liste des guides et outils sur l'écoresponsabilité par secteur d'activités (transport, hébergement, etc.).
Cible	Avoir élaboré un document regroupant l'ensemble des guides et outils, au 31 mars 2016.

Action 10 : Élaborer une directive interne sur l'édition écoresponsable des documents produits par le CALQ.

Indicateur	État d'avancement de la directive.
Cible	Avoir mis en place la directive, au 31 mars 2016.

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

Objectif organisationnel 4: Renforcer l'approche par principe au sein des activités du CALQ.

Action 11 : Effectuer la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre d'activités de planification, d'élaboration et de révision de programmes ainsi que toute autre action jugée structurante.

Indicateur	Nombre d'activités effectuées.
Cible	Au moins 10 activités, au 31 mars 2020.

Objectif gouvernemental 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.

Objectif organisationnel 5: Concerter et partager l'information sur le développement des arts et des lettres avec les milieux concernés.

Action 12 : Consulter les milieux artistique et littéraire.

Indicateur	Nombre d'activités de consultation et de concertation menées par le CALQ.
Cible	Au moins 20 activités, au 31 mars 2020.

Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

Objectif organisationnel 6: Encourager les échanges sur le développement durable et la Stratégie gouvernementale avec le personnel pour en tenir compte dans les activités régulières.

Action 13 : Publier des chroniques dans le journal interne du CALQ, dont une faisant état des réalisations annuelles du Plan d'action de développement durable.

Indicateur	Nombre de chroniques.
Cible	Au moins six chroniques par année.

Action 14 : Former le personnel sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale.

Indicateur	Proportion du personnel formé.
Cible	Au moins 80 % du personnel formé, au 31 mars 2017.

Action 15 : Former les nouveaux employés aux deux ans sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale.

Indicateur	Nombre de formations offertes.
Cible	Deux formations, au 31 mars 2020.

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier du développement social, économique et territorial.

Objectif organisationnel 7: Favoriser le développement de pôles artistiques en misant sur les forces en présence sur l'ensemble du territoire québécois.

Objectifs 2 et 14 de l'Agenda 21 de la culture – orientation 1 OVT



Action 16 : Accroître l'accès aux œuvres par les publics.

Indicateurs	Nombre de reprises d'œuvres soutenues. Nombre de projets de numérisation d'œuvres soutenus.
Cible	Au moins trois reprises d'œuvres par année.

Objectif gouvernemental 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie.

Objectif organisationnel 8: Encourager les échanges avec les artistes et les écrivains, notamment ceux de la Francophonie.

Objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21 de la culture



Action 17 : Soutenir la présence d'artistes et d'écrivains lors d'événements dans la Francophonie.

Indicateur	Nombre de bourses et montants accordés.
Cible	Au moins deux événements par année.



Action 18 du CALQ : Mettre à jour le Cadre d'intervention internationale du CALQ.

Indicateur	État d'avancement du Cadre d'intervention.
Cible	Avoir adopté le Cadre d'intervention, au 31 mars 2017.



Orientation gouvernementale 2
Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable.

Objectif gouvernemental 2.3

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.

Objectif organisationnel 9: Mettre en œuvre des pratiques du Guide gouvernemental sur le financement responsable.

Action 19 : Veiller à la présence de critères liés à l'écoresponsabilité dans le cadre de la révision de programmes.

Indicateur	Nombre de programmes.
Cible	100 % des programmes révisés au cours de la mise en œuvre du plan. Intégrer au formulaire de demande d'aide financière une section sur les pratiques de développement durable, dans le cadre d'un projet pilote, d'ici le 31 mars 2017.



Orientation gouvernementale 4
Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.

Objectif gouvernemental 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

Objectif organisationnel 10: Favoriser l'intégration et la reconnaissance des artistes, des écrivains et des communautés culturelles.

Objectifs 4 et 8 de l'Agenda 21 de la culture - orientation 1 OVT



Action 20 : Soutenir les organismes qui contribuent au développement et à la reconnaissance des artistes autochtones et de la diversité culturelle.

Indicateur	Nombre d'organismes soutenus.
Cible	Avoir élaboré une définition des organismes concernés au 31 mars 2017.



Action 21 : Créer une cellule sur la diversité culturelle regroupant des membres de chacune des directions du CALQ.

Indicateur	Nombre d'activités menées par la cellule de réflexion.
Cibles	<ul style="list-style-type: none">• Avoir adopté un plan d'action au 31 mars 2017.• Au moins cinq activités, au 31 mars 2020.



Orientation gouvernementale 5
Améliorer par la prévention la santé de la population.

Objectif gouvernemental 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

Objectif organisationnel 11: Développer les compétences et les connaissances du personnel menant au maintien d'un environnement de travail sain ainsi qu'aux actions de prévention pour la santé.

Action 22 : Sensibiliser le personnel sur les mesures et pratiques préventives en matière de santé et de bien-être au travail.

Indicateur	Nombre d'activités de sensibilisation.
Cible	Au moins trois activités par année.



Orientation gouvernementale 6
Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.

Objectif gouvernemental 6.2

Renforcer la capacité des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.

Objectif organisationnel 12: Soutenir la création et la production artistiques au sein des collectivités.

Objectifs 6, 7 et 16 de l'Agenda 21 de la culture - orientation 1 OVT



Action 23 : Créer un nouveau programme territorial en faveur d'un soutien plus efficient des arts et des lettres au sein des collectivités.

Indicateur	État d'avancement du nouveau programme.
Cible	Avoir créé un nouveau programme, au 31 mars 2016.



Action 24 : Contribuer à la fréquentation assidue des arts par les milieux scolaires.

Indicateur	Nombre de projets soutenus.
Cible	Documenter annuellement le nombre d'élèves rejoints.

Objectif gouvernemental 6.3

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.

Objectif organisationnel 13: Encourager la présence des arts et des lettres dans les collectivités.

Objectifs 5 et 7 de l'Agenda 21 de la culture - orientation 1 OVT



Action 25 : Développer des mesures favorisant la présence des arts et des lettres au sein des collectivités.

Indicateur	Nombre de nouvelles mesures.
Cible	Au moins cinq nouvelles mesures, au 31 mars 2018.

CONCLUSION

Le Plan d'action de développement durable 2015-2020 du Conseil des arts et des lettres du Québec en est à sa troisième génération. Les actions, au cours des cinq prochaines années, viseront à maintenir l'intégration des principes du développement durable dans les pratiques régulières; à poursuivre l'atteinte d'objectifs nationaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisitions écoresponsables; à intervenir de manière ciblée auprès des artistes, des écrivains et des organisations artistiques afin de rejoindre différentes populations; à encourager le rayonnement des œuvres québécoises et, ainsi, à participer activement à l'émergence du patrimoine artistique de demain, notamment par l'amélioration des conditions reliées à la pratique artistique et littéraire et enfin, à participer au développement des compétences individuelles et collectives de son propre personnel.

Le CALQ entend ainsi répondre aux exigences en matière de reddition de comptes pour la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable, tout en développant ses propres initiatives et en se joignant à celles du ministère de la Culture et des Communications afin de participer pleinement au Chantier culture pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 et enfin, à ce projet de société pour le Québec.

ANNEXE 1

Objectifs non retenus dans le Plan d'action de développement durable du Conseil des arts et des lettres du Québec et motifs

Ces objectifs gouvernementaux concernant moins la mission du CALQ, il n'est pas prévu que des actions spécifiques soient entreprises dans son plan d'action :

- 2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.
- 2.4 Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.
- 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables.
- 3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée (Objectifs organisation 1, 2 et 3).
- 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société.
- 4.1 Appuyer les activités visant le développement de connaissances, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes plus vulnérables.
- 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie (Action 23).
- 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.
- 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.
- 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.
- 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.
- 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique.
- 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.
- 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.

BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Québec (siège social)

79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5
Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707

Montréal

500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2
Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350

Publication disponible en version PDF : www.calq.gouv.qc.ca

Rédaction

Secrétariat général et direction de la planification et des affaires institutionnelles
Décembre 2015

Production

Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres

Plusieurs documents concernant les activités du CALQ peuvent être consultés sur son site à la rubrique *Publications*.

La forme masculine est utilisée sans discrimination et désigne autant les femmes que les hommes.